PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 octobre, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20h30 mn

Etaient présents :

Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Catherine AUBIN, Valery DROUET, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoir : Marie-Claude SASSINE à Hubert DE LA HAYE.

Absent excusé : Claire BAGLAN et Jean-Daniel LOMENEDE

Secrétaire : Christophe BILOE
Début de séance 20h33

I. **Présentation de Valéry Drouet** en tant que conseiller municipal, à la suite de la démission de Fabrice Lagouanelle pour mutation professionnelle

II. **Appel Nominal** : 3 conseillers absents : Claire Baglan - Jean-Daniel Lomènede - Marie-Claude Sassine (pouvoir à Hubert De la Haye)

III. **Secrétaire de séance :** en l'absence de Mme Baglan : Christophe Biloe

Informations du maire :

- **DRAC** → subventions pour l'étude de rénovation de l'Eglise Notre-Dame relevées à 30%
- **ANS**→ décalage du traitement du dossier de subvention, commission réunie le 25 septembre, initialement prévue au mois de juin
- **Départ au 14 octobre 2024 de Mme Cailleux** du poste de secrétaire de mairie, à la suite de la mutation de son conjoint. Le recrutement sur le poste est en cours. Il est demandé aux élus de prêter assistance aux secrétaires de mairie durant le délai de remplacement.

Déroulement de l'ordre du jour :

1. **Approbation du PV du CM 10 juin 2024**

M. le Maire demande si le PV du précédent conseil amène des commentaires.

M. Lecomte prend la parole, note que ce PV n'est pas trop mal fait et souhaite revenir sur les dates de prise de fonction de Mme Aubin au conseil municipal en 2021, et pointe qu'elle était à la fois au CCAS en tant qu'habitante et en tant qu'élue jusqu'en 2022.

M. Philippe dit que cela n'est pas possible, à la suite de la démission de Mme Fabre le 11 octobre 2021, Mme Aubin était la suivante sur la liste électorale, cette dernière a alors démissionné de son poste de référente au CCAS pour intégrer le conseil municipal. Il n'y a pas eu de réunion du CCAS avant le 15 mars 2022, mais Mme Aubin n'était pas à la fois référente ET élue du CM au sein du CCAS en même temps.

M. Lecomte souhaitait que ce mail soit mis à l'ODJ mais cela n'a pas été fait. M. le Maire précise que la demande n'a pas été formulée dans les question diverses lors du conseil du 07/10.

M. De la Haye souhaite préciser dans le PV du 10 juin au sujet des éoliennes qu'il parlait de « palettes » à retirer de notre territoire et non de mats de mesure.
M. Viel demande pourquoi la question sur les tablettes de beurre servies au repas des anciens ne figure pas dans le PV. M. le Maire rappelle que sa question n'était pas à l'ODJ du 10 juin, que M. Viel n'avait pas non plus transmis sa demande pour faire partis des « Questions diverses ».
M. Viel réclame le même droit à un espace de parole que l'opposition dans le bulletin municipal.
M. Viel fait la lecture du courrier en retour de la question qu'il a envoyé à la préfecture concernant son éviction du groupe majoritaire.
M. le Maire, lui rappelle qu'il a failli à son engagement de représenter l'ensemble des habitants en tant qu'élu communal ; en devenant Président d'une association anti-éolienne et en précisant qu'il ne suivait pas l'avis de la population. M. Viel avait ajouté lors de cette réunion qu'il ne représentait que les agriculteurs

Mme Deshayes trouve que l'ambiance du CM était nauséabonde, elle devient imbuvable, que le Maire doit répondre à M. Viel et que sa façon de parler ne lui plait pas : « sarcastique et désobligeant ».

***Abstention** : Marie-Claude SASSINE (P), Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et Jacques VIEL.*

20H45

2. **Commission d'attribution des Offres**

M. le Maire, propose deux méthodes pour élire les représentants, soit chaque groupe propose une liste, soit un accord sur une liste unique de 3 noms (2 du groupe majoritaire, 1 du groupe minoritaire) ainsi que leurs 3 suppléants (dans les mêmes proportions). C'est le deuxième cas qui est choisi à l'unanimité.

M Lecomte demande si le vote est à bulletin secret, Mme Deshayes propose qu'on le fasse à main levée, M. le Maire dit qu'il n'y a rien qui s'y oppose si tout le monde est d'accord.

***Vote à main levée unanimité** pour titulaires JF Wawrzyniak, C. Biloe et MA. Deshayes, et suppléants MJ. Duë, F. Autechaud et T. Lecomte, Président : Patrice PHILIPPE, Maire*

20H48

3. **Rénovation de deux calvaires**

Présentation du dispositif par M. Wawrzyniak, sur la rénovation à réaliser par l'association SOS Calvaires, qui se dit apolitique et qui s'engage à ne pas faire de prosélytisme.

M. De la Haye demande si les calvaires sont inscrits ou protégés au titre des bâtiments historiques, M. le premier adjoint répond qu'ils ne le sont pas.

Mme Labiche demande des précisions sur « les statuts en attente » dans le texte, il s'agit des statuts de l'association. Elle précise que pour des travaux de ce type le département ne donnera pas plus de 25% de subvention pour les travaux et que l'Agglomération Seine Eure s'engage à verser le même montant de subventions que le département si tous les critères sont respectés. Le reste à charge pour la commune ne pourra pas toutefois être inférieur à 20 %.

0 Contres 0 abstentions

20H53

4. **Convention de mise à disposition d'un local communal et demande de subvention en cours d'année pour l'association « L'Epi'Pelette »**

M. le Maire fait un rappel des travaux réalisés dans l'ancienne mairie de Tostes ainsi que le devis pour le mobilier d'agencement de la future épicerie participative, auprès de M. Barbe pour un coût de 5419.50€

L'ouverture est prévue pour le moment à la mi-novembre. Cette réunion est ouverte à tout le monde, tant les adhérents déjà impliqués dans le projet que toutes personnes de la commune qui souhaitent participer et profiter du concept.

M. le Maire annonce qu'une deuxième phase de travaux est prévue, subventionnée par le « programme Leader » et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

M. le Maire propose de voter pour :

- ⇨ Convention de mise à disposition du local de l'ancienne mairie de Tostes
- ⇨ Subvention de 2000€ pour achat du fonds de roulement de stock de denrées (cette somme est disponible dans l'enveloppe du budget des subventions)

M. Lecomte est étonné du non-respect de la charte pour les demandes de subventions, car il y a une date limite pour le dépôt des demandes, mais aussi que des travaux ont été réalisés par M. Chaplet, qu'un CM extraordinaire aurait dû être convoqué pour ces travaux, que la population n'a pas été informée par une réunion et que l'argent des contribuables est utilisé pour un tout petit groupe.

En réponse, M. le Maire rappelle que l'association est récente, les statuts ont été créés en cours d'année. Le projet d'épicerie participative a été présenté en réunion publique au tout début du projet à la salle polyvalente de Tostes avec le dispositif Bouge-ton-Coq (qui a versé une subvention de 1 100€ pour l'achat de matériel) 120 personnes étaient présentes. 5 groupes ont été montés pour développer l'association. Entre temps l'asso a fait une assemblée générale publique pour définir les statuts qui ont été ensuite déposés en préfecture. Une nouvelle réunion est organisée par l'association le 16 octobre à 19h à Tostes pour faire part à nouveau de l'avancée des travaux, avec le souhait d'accueillir plus d'adhérents.

- M. Lecomte : on apprend par la presse que vous avez engagé 35.000€
- M. le Maire : je crois que la presse se trompe, car c'est plutôt autour de 15.000€
- Mme Deshayes : oui, 16.440€ de frais alors que des subventions sont possibles auprès du département avec le programme de « Maintien du dernier commerce », on aurait pu attendre 6 mois avant de faire les travaux
- M. le Maire : Les adhérents de cette association sont des personnes volontaires, engagées, les faire patienter plusieurs mois c'est un risque de démotivation. De plus il ne s'agit pas d'un commerce à maintenir en activité mais de la création d'une épicerie participative/ associative, je ne suis pas sûr que cela rentre dans les critères de ce programme.
- Mme Deshayes : vous savez, il suffit de jouer un peu sur les mots…
- M. le Maire : C'est noté, et comme je vous l'ai dit précédemment, il y a une deuxième phase de travaux de prévue qui sera subventionnée.
- M. Lecomte : Il n'y a rien de marqué concernant la dimension du local et la durée du bail, on met quoi ? 99 ans ?
- M. le Maire : Il ne s'agit pas d'un bail mais d'une convention de mise à disposition du local, et elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à tout moment. Il est peut-être pertinent de rajouter la superficie si vous voulez.
- M. Lecomte : et il faut être adhérent ! donc 80% de la population paye des impôts pour que d'autres personnes en profitent.
- Mme Deshayes : et vous allez tuer l'épicerie de La Haye-Malherbe en plus !
- M. le Maire : l'association a déjà pris contact avec l'épicerie de La Haye malherbe, il n'y a pas de crainte à ce sujet.
- M. De la Haye : Et la demande de subvention représente la moitié du stock ? ce n'est pas légal ça pour un commerce ?
- M. Rousé : C'est une épicerie participative, ce n'est pas un commerce je ne pense pas que ces règles s'appliquent, le but n'est pas de faire du bénéfice au profit d'une personne mais de permettre de fournir des produits à prix coutant, le plus possible locaux, des courses de tous les jours pour les habitants du

village et également un lieu de vie dans la commune et particulièrement à Tostes. De plus, le principe de cette structure est d'être adhérent contre du temps de participation, 2 heures par mois. Tous les habitants peuvent devenir adhérent et donc profiter de l'épicerie.

- M. Lecomte : et puis il y a les charges d'eau, d'électricité, qu'on n'a pas ...
- M le Maire : c'est leur première demande, laissons-leur du temps.

***ABSTENTION** : Marie-Claude SASSINE (P), Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et Jacques VIEL.*

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2000€ à l'association « Terres d'Échanges »

***ABSTENTION** : Marie-Claude SASSINE (P), Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.*

21H13

5. Création du poste de rédacteur de mairie

M. le Maire propose d'élever au grade de rédacteur Mme Raoult, secrétaire de mairie, ce poste administratif de mairie est en catégorie B, sur le même emploi de temps qu'actuellement soit 33h / semaine. Le tableau listant les emplois de la mairie est joint à la délibération.

M. Lecomte demande à combien monte la différence de traitement de salaire. Il n'y en a pas

M. De la Haye demande à l'intéressée présente si elle mérite ce grade, sur le ton de l'humour.

Cadre d'emploi : Rédacteur					
Nom et prénom	**Statut**	**Grade**	**HP/TC**	**Taux d'activité ***	**ETP**
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs					
CAILLEUX LAURA	Stagiaire	Adjoint administratif	20/35	100%	0.57
LAURANCE Valérie	Titulaire	Adjoint administratif ppal 1° cl	32.5/35	100%	0.93
RAOULT Lucia	Titulaire	Adjoint administratif ppal 1° cl	33/35	100%	0.94
Nb d'agents dans le cadre d'emploi : 3 agents					
Cadre d'emploi : Adjoints d'animation					
DUDOUIT Laurence	Titulaire	Adjoint d'animation	25.2/35	100%	0.72
Nb d'agents dans le cadre d'emploi : 1 agents					
Cadre d'emploi : Adjoints techniques					
DJEDOUI Fatiha	Titulaire	Adjoint technique ppal 2° cl	28.05/3	100%	0.80
GLATIGNY EMILIE	Stagiaire	Adjoint technique	25.2/35	100%	0.72
GRIMOIN Logan	Titulaire	Adjoint technique	35/35	100%	1.00
WACOGNE Gaëlle	Titulaire	Adjoint technique	28.36/3	100%	0.81
Nb d'agents dans le cadre d'emploi : 4 agents					
Cadre d'emploi : Agents sans cadre d'emploi					
Nom et prénom	**Statut/ Grade**		**HP/TC**	**Taux d'activité ***	**ETP**
BENOIT KARINE	Non-titulaire Animateur		6.3/35	100%	0.18
LANGLOIS SANDRINE	Non-titulaire Contractuel		35/35	100%	1.00
LÉCAUDÉ Marie-Laure	Non-titulaire Contractuel		7.88/35	100%	0.23
MATITI BULU TONTON	Non-titulaire Contractuel		35/35	100%	1.00
NGALULA BIDIMUETU JOLIE	Non-titulaire Contractuel		4/35	100%	0.11
* : HP/TC = Heure au Poste / Temps Complet, ETP = Equivalent Temps Complet					
Nb d'agents dans le cadre d'emploi : 13 agents					**9.01**

0 Contres 0 abstentions

21H18

6. **Remplacement ponctuel des agents contractuels**

M. le Maire précise que la délibération porte sur une autorisation à faire appel à un remplacement temporaire pour les emplois de titulaires en arrêt de travail, congés maladie, congés maternité par exemple

M. Lecomte demande si ce genre de délibération n'a pas déjà été prise.

M. le Maire acquiesce que c'est un manque et ce type de délibération était à prendre en début de mandat. Le faible taux d'absentéisme du personnel communal en général a certainement permis de ne pas ressentir les effets de cet oubli depuis 2020.

0 Contres 0 abstentions

21H20

7. **Protection sociale des agents**

M. le Maire rappelle l'obligation légale de proposer une complémentaire santé aux agents territoriaux qu'elle emploie. Les employés gardent le choix d'adhérer ou non à la mutuelle proposée. La mairie propose de participer à hauteur de 15€/ mois pour chaque adhésion d'un agent. A titre informatif, les 13 agents ont été interrogés, 6 ont répondu pour le moment par la négative.

M. Lecomte demande pourquoi celle en place actuellement ne convient plus. Mme Raoult précise que le système nommé par M. Lecomte concerne uniquement le régime de prévoyance (garantie du maintien du salaire en cas d'arrêt) et qu'il est maintenu.

Mme Labiche demande si c'est de la « prévoyance » car d'autres communes la proposent à leurs employés.

M. le Maire et Mme Raoult confirme que c'est seulement le système de « mutuelle santé » qui est proposé dans la délibération et que la garantie de maintien de salaire (prévoyance) existe déjà pour les employés communaux.

0 Contres 0 abstentions

21H26

8. **Devis Le Jannou**

M. le Maire informe que le devis concerne la réfection de la toiture de la salle des fêtes Robert Guerre, rue des Forrières, celle-ci doit être entretenue dans le temps.

Le coût des travaux est prévu au budget 2025, malheureusement, d'autres devis demandés n'ont pas encore été fournis pour comparer les offres.

La délibération est retirée pour être revue ultérieurement.

21H28

9. **Convention d'intervention « Allo la Guêpe »**

M. le Maire expose les différentes propositions de conventions possibles avec l'entreprise « Allo la Guêpe », pour aider financièrement les habitants de TDB lors de la découverte de nids d'hyménoptères sur le domaine privé ou public. Le choix n°3 a été choisi après débat.

A l'unanimité.

Le prestataire s'engage à intervenir sur appel de la mairie dans les 24h, a une obligation de résultats.

Le prestataire s'engage, dans le cas des nids de frelons asiatiques, réaliser toutes les démarches administratives de déclaration pour déclencher les aides proposées par le département (30% plafonné à 30€) et par l'Agglo Seine-Eure (80€).

La mairie prendra à sa charge l'intervention sur les nids d'hyménoptères sur l'espace public, les essaims d'abeilles et nids de bourdons seront déplacés et réinstallés. Chez les particuliers, la Mairie prendra à sa charge 25 e sur le coût total de l'intervention.

0 Contres 0 abstentions

21H36

10. <u>Questions diverses</u>

- Les questions sur les travaux dans l'ancienne mairie de Tostes ont été traités plus tôt durant le conseil.
- Commissions ouvertes fleurissement :
  Mme Deshayes dit les commissions ne sont pas en accord avec la charte.
  M. le Maire lui répond que dans la charte il est indiqué que les commissions présentent, <u>le cas échéant</u> les projets au conseil municipal.
  Il n'y a donc pas d'obligation.
  Mme Deshayes : vous jouez sur les mots.
  M. le Maire fait part qu'il y a des projets de fleurissement autour de l'église qui seront présentés avant les demandes à financement par « projet leader ».
- Subventions 2024 :
  Mme Deshayes souhaite savoir ce qui a été demandé ?
  M. le Maire lui répond que ce sont les subventions pour le city stade et l'étude de l'Eglise.
- Mare de Tostes : Mme Deshayes est choquée par l'état de la mare, avec les hautes herbes et le peu d'eau. «je sais que ce n'est QUE Tostes, mais tout le monde paye des impôts et chacun veux en voir les résultats devant chez lui »
- M. Viel intervient pour rappeler que les boues ont été enlevées cet été mais que le surplus qui n'a pas pu être étalé dans les champs est toujours présent sur le terrain de la commune derrière Ecrosville. L'enlèvement des boues était prévu dans le contrat. Et le chemin n'a pas été remis en état.
  M. le Maire va reprendre contact avec l'entreprise de travaux.
- Règlement de séance :
  Mme Deshayes rappelle le règlement de séance selon lequel l'absence d'un élu ne peut pas être traiter par un pouvoir.
  M. Le Maire répond que c'est le cas pour la séance de ce soir, M. Lomènede est noté absent, sans pouvoir à un autre conseiller.

Séance levée : 21h40

Patrice PHILIPPE, maire
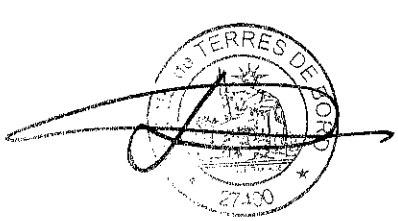
Christophe BILOE, secrétaire de séance